

# **CONSEIL MUNICIPAL DE VAUDEVANT**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 FEVRIER 2016**

Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Loïc Bourjat - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Michel Duclos - Delphine Gonnard - Denis Mandon - Simon Rosant - Romain Serpenet

Absents : Hervé Besson

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 20H00 à 23H30

### **1. Questions diverses**

- **Divagations des animaux domestiques** : plusieurs personnes ont constaté des divagations de chiens sur le domaine public.  
Afin d'assurer la sécurité de tous, un arrêté interdisant la divagation des chiens et chats sera pris.
- Un autre arrêté sera pris afin **d'assurer la propreté des trottoirs de la commune.**
- Un arrêté sera également pris pour régler **le stationnement dans le village.**
- La carte communale est devenue obsolète. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'entreprendre les démarches pour la mise en place d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme).
- Notre commune n'a désormais plus l'obligation de maintenir un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). À l'unanimité, il est donc décidé de dissoudre le CCAS de Vaudevant. L'action sociale sera désormais assurée par la commune. Toute l'équipe municipale tient à remercier vivement les personnes extérieures d'hier et d'aujourd'hui qui ont participé à la vie du CCAS.
- La constitution d'une commission participative à laquelle des personnes extérieures au conseil municipal pourraient participer est envisagée.

### **2. Bâtiments**

- Logements communaux : l'ancienneté des fenêtres, quelques infiltrations et le vieillissement de l'ensemble du bâtiment communal conduisent le conseil municipal à réfléchir à sa rénovation. Selon les possibilités de subventions de ces travaux, ceux-ci seront réalisés sur une ou plusieurs années.

- Des problèmes électriques survenus dans les communs des logements communaux ont été résolus par l'entreprise Peyrard.
- L'évier d'un des locataires a été remplacé par ses soins suite aux nombreuses fuites de l'ancien évier vétuste.
- Vérification des extincteurs : un nouveau devis pour la vérification des 14 extincteurs, des blocs incendie et sécurité a été demandé et approuvé par le conseil municipal. Il s'élève à la somme de 173€ HT.
- Vérification électrique : devis de l'Apave approuvé. L'intervention aura lieu le 17 février.
- Les nouveaux locataires ont demandé des prises supplémentaires dans leur logement.
- Le terrain communal des Pervençères est toujours en vente. Si une aide à l'investissement peut être demandée, il serait judicieux d'aménager l'accès à ce terrain pour en faciliter la vente.

### **3. Voirie, cimetière**

- Le curage des fossés a été réalisé, d'autres sont à envisager.
- La communauté de communes a mis son employé à disposition de la commune pour divers travaux afférents à l'entretien de la voirie.

### **4. Information, animation**

- En raison de l'évolution du périmètre de notre intercommunalité, le prochain bulletin municipal sera diffusé début avril.
- Un comité d'accueil des nouveaux habitants de la commune sera organisé courant mai 2016.
- Une initiation aux gestes qui sauvent aura lieu le 27 février de 10h à 12h à Vaudevant.

### **5. Communauté de Communes**

- Concernant la réforme territoriale, lorsque la commission départementale de coopération intercommunale s'est réunit en décembre dernier et en février, les amendements déposés par la Communauté de Communes du Pays de Saint Félicien pour rejoindre la Communauté de Communes Hermitage Tournonais ont été rejetés
- Le Télécentre a ouvert ses portes. Plus d'informations : <http://www.paysdesaintfelicien.fr/telecentre-1>
- L'entreprise ADP (Agrégats du Plateau) située à Saint-Victor, aux Clots est remplacée par Amplitude Matériaux.
- Le salon de l'habitat aura lieu les 7 et 8 mai prochain au gymnase de Saint Félicien.

- Projet ADN (Ardèche Drome Numérique) : le traitement des zones grises est à l'étude.
- Le PIG offre toujours des possibilités de financement pour la rénovation de logement.  
Infos : [www.habitermieux-ardeche-verte.fr](http://www.habitermieux-ardeche-verte.fr)
- École des frères : le cabinet d'architectes Reverdi a été retenu.
- Réorganisation de l'ADMR : le siège du groupement des ADMR de Gilhoc, Lamastre, Saint Félicien et Étables sera située à Saint Félicien à « l'Institut » à proximité de l'hôpital.
- Afin de faciliter la collecte des ordures ménagères sur notre commune, il serait souhaitable d'envisager l'agrandissement du site actuel (route de Sa tillieu) ainsi que la mise en place d'une dalle béton.

La prochaine réunion du conseil municipal sera fixée ultérieurement.